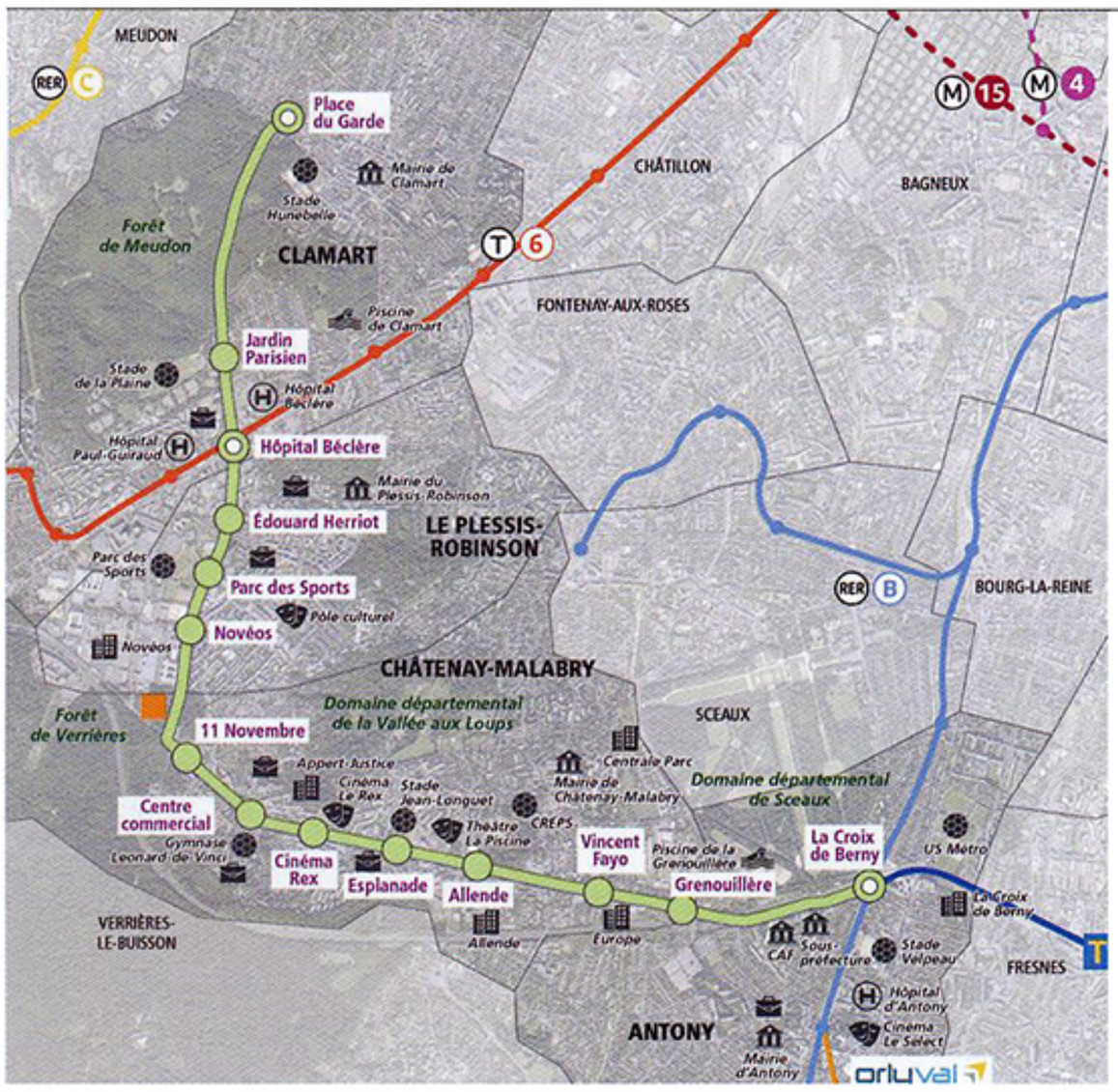

Le T10 va couper à travers bois, au sud-ouest de la métropole

Une nouvelle ligne de tramway doit être créée dans les Hauts-de-Seine à l'horizon 2021, entre Antony et Clamart, assurant notamment le lien entre le T6, le RER B, la zone d'activités Novéos, l'hôpital Béclère et de nouveaux quartiers en développement.

T10

Mise en service : 2021

Budget : 351 millions d'euros (hors matériel roulant)

Financeurs : Etat, Région, département des Hauts-de-Seine

Enjeu : accompagner les projets urbains du sud des Hauts-de-Seine

Maîtres d'ouvrage : Stif (système de transport), Hauts-de-Seine (aménagements urbains, coordination)

Rejoindre la Croix de Berny, à Antony, 25 min après avoir quitté la Place du Garde à Clamart, en passant par Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson : c'est ce que doit permettre la future ligne de tramway T10. 170 000 habitants et environ 25 000 emplois seront desservis à l'horizon 2021 par ces 14 stations réparties sur 8,2 km.

Le tramway desservira de nombreux équipements existants tels que le Domaine départemental de Sceaux, la piscine de la Grenouillère (Antony), le Parc des sports (Le Plessis-Robinson) ou encore le stade Hunebelle (Clamart). Son tracé tient compte du développement annoncé des quartiers Allende, Europe et Appert-Justice à Châtenay-Malabry et du réaménagement du quartier Jean Zay à Antony *(lire ci-contre)*. Le T10 doit faciliter les correspondances avec les autres modes de transport (Trans Val-de-Marne (TVM), RER B, T6, bus, etc.) et assurer une liaison directe avec les zones d'emplois que sont la zone d'activités Novéos au Plessis-Robinson et à Clamart, Centrale Parc à Châtenay-Malabry, ou encore l'hôpital Béclère à Clamart. 25 000 voyageurs sont attendus par jour.

Intégration d'une voie verte

A la suite de l'enquête publique fin 2015, la déclaration de projet a été approuvée par le Conseil du Stif en février 2016, et par le département des Hauts-de-Seine en mars. Les travaux pourraient démarrer dès 2018. Pour répondre aux deux réserves et cinq recommandations accompagnant l'avis favorable de la commission d'enquête publique, les maîtres d'ouvrage se sont notamment engagés à intégrer une voie verte en traversée de la forêt de Meudon, à réduire les acquisitions foncières à l'hôpital Béclère, et à assurer une bonne coordination avec les projets connexes d'aménagement et de dévoiement des réseaux pour minimiser les gênes liées aux travaux.

Démarche environnementale

Le tracé du T10 traversant la forêt de Meudon et celle de Verrières, une démarche de compensation de l'impact écologique du projet doit être menée, a également rappelé la commission d'enquête. Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à mettre en œuvre la protection et la reconstitution d'habitats favorables pour la faune au moins à 50 % au niveau local, dans les communes limitrophes ou le département, et la totalité à l'échelle de la région. Les impacts sur les terrains de la forêt domaniale seront compensés par une augmentation du patrimoine forestier régional, de même qu'un reboisement et des travaux d'aménagement sylvicoles seront réalisés en Ile-de-France pour compenser le défrichement. ■ M.B.

REICHEN ET ROBERT REPENSENT LE QUARTIER JEAN ZAY, À ANTONY

A Antony, le dossier de réalisation de la ZAC Jean Zay doit être présenté en conseil municipal le 1er décembre prochain. Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les habitants jusqu'à septembre 2015. La nécessaire modification du PLU a été adoptée par le territoire Vallée Sud Grand Paris en avril dernier et, fin juin, une mission d'urbaniste conseil confiée à l'agence Reichen et Robert & associés. Un ajustement de la programmation urbaine est en cours. L'enjeu est de taille : il s'agit de créer un nouveau quartier autour de la réhabilitation-reconstruction de la résidence universitaire d'Antony (RUA), plus grande résidence universitaire de France bâtie en 1955. Le quartier devra comporter 1 080 logements étudiants (les autres étant redéployés dans de nouvelles résidences dans le département), mais aussi des logements familiaux classiques, des équipements publics et des commerces de proximité, le tout sur une superficie de près de 10 ha.